

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-3/05

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : AUBERT André

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BALLOT Jacques

OBJET : Lignes conventionnées : Réseau de transport –STILL , ligne de bassin Samoreau-Héricy-Vulaines-Fontainebleau/Avon - Projets d'avenants.

Ce rapport présente à l'assemblée départementale deux projets d'avenants relatifs au réseau de transport « STILL-ligne 19» de Nemours et ses environs, et à la ligne 12 de la Communauté de communes entre Seine et Forêt. Le premier projet permet de prolonger d'un an la durée de la convention de la ligne 19 du réseau STILL. Concernant la ligne 12, il permet d'intégrer l'offre de transport mis en œuvre par le STIF dans le cadre du cadencement TRANSILIEN et de valider le déficit d'exploitation pour les quatrième et cinquième exercices d'exploitation.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la convention du 16 août 2005 pour la gestion des services de transport public de voyageurs avec participation financière du Département et le Syndicat de Transport du Sud Seine-et-Marne (ligne 19) et celle du 6 juillet 2007 avec la Communauté de communes entre Seine-et-Forêt (ligne 12),

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- Article 1 : d'approuver le projet d'avenant n°4 à la « convention pour la gestion des services de transport public de voyageurs avec participation financière du Département et du Syndicat

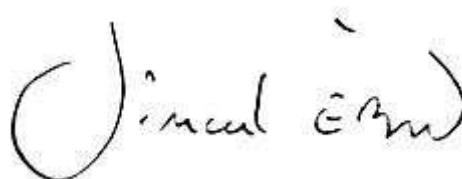
des transports du Sud Seine-et-Marne « Réseau STILL – ligne 19 », joint en annexe 1 à la présente délibération.

- Article 2 : d'approuver le projet d'avenant n°3 à la « convention pour la gestion des services de transport public de voyageurs avec participation financière du Département et de la Communauté de communes entre Seine et Forêt joint en annexe 2 à la présente délibération.

- Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer l'ensemble de ces projets au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ